

Sainte-Martine, le 10 novembre 2020

---

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Martine, tenue le 10 novembre 2020 à 19 h 30 à la salle de conférence au 3, rue des Copains, Sainte-Martine, Québec, sous la présidence de madame Maude Laberge, mairesse.

Conformément à l'arrêté ministériel 2020-029, le conseil de la Municipalité siège en séance ordinaire par voie de visioconférence.

Sont présents :           Monsieur Dominic Garceau  
                                  Madame Carole Cardinal  
                                  Monsieur Jean-Denis Barbeau  
                                  Madame Mélanie Lefort

Sont absents               Monsieur Richard Laberge  
                                  Monsieur Normand Sauvé

Madame Hélène Hamelin, directrice générale et secrétaire-trésorière, et madame Josée Bourdeau, directrice – Greffe, affaires juridiques et contractuelles et secrétaire-trésorière adjointe, sont aussi présentes.

#### Ouverture de la séance

Le quorum ayant été constaté,

Il est proposé par monsieur Dominic Garceau  
appuyé par monsieur Jean-Denis Barbeau  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que** la séance soit ouverte à 19 h 32.

Adoptée

#### 2020-11-118 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Mélanie Lefort  
appuyé par madame Carole Cardinal  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que** l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

Adoptée

#### 2020-11-119 : Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2020

**Attendu que** les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2020 et donnent dispense de lecture;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Dominic Garceau  
appuyé par monsieur Jean-Denis Barbeau  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**D'approuver** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 octobre 2020.

Adoptée

### Mot de la mairesse

Chers citoyens, chères citoyennes,

Nous vous remercions d'assister en visioconférence à cette séance du mois de novembre. Je salue également ceux qui nous regardent de la maison puisque les séances continuent d'être webdiffusées sur notre chaîne YouTube. J'aimerais également vous rappeler que l'ordre du jour est publié sur le site Internet le jeudi précédent la séance. Nous souhaitons vous assurer que nous sommes là pour vous entendre alors n'hésitez pas à poser vos questions avant 10 h le jour de la séance, et ce par courriel à [greffe@municipalite.sainte-martine.qc.ca](mailto:greffe@municipalite.sainte-martine.qc.ca) ou par téléphone au 450 427-3050, poste 229.

D'abord un bref retour sur le concours de décorations d'Halloween. Bravo à tous ceux qui ont participé, vous avez contribué à dynamiser notre communauté ! Vu la belle réponse à cette activité, nous allons reproduire le concept pour le temps des Fêtes. Égayons notre environnement.

Nous parlons déjà du temps des Fêtes, c'est signe que les conditions routières hivernales sont à nos portes. Plusieurs agents de la SQ ont participé à une activité de sensibilisation auprès des automobilistes vendredi dernier à l'intersection du chemin de la Beauce et de la route 138. Le MTQ nous avait également confirmé le début des travaux de réalisation de la bande rugueuse au centre de la route 138 entre Mercier et Sainte-Martine, pour ce lundi 9 novembre, les travaux ont effectivement commencé. Les clôtures à neige seront également installées sous peu. Nous poursuivons nos efforts afin d'assurer la mise en place du plan d'action présenté par le MTQ en début d'année. Je vous rappelle à quel point il est important que nous respections tous le code de la sécurité routière et que nous adaptions notre conduite aux conditions routières. Soyons prudents.

Ce soir, nous rendons hommage à un bénévole. Nous lui remettons un certificat honorifique émis par le Gouvernement du Québec. Nous aurions aimé organiser un bel événement afin de souligner l'honneur, mais à défaut de quoi, je lui ai remis en main propre il y a quelques jours. Geneviève Tardif, coordonnatrice loisir, sport et vie communautaire et moi avons enregistré nos hommages et vous les diffusons maintenant.

Afin de respecter les règles sanitaires, un vidéo a été produit pour rendre hommage à monsieur Charlebois et pour la remise du certificat. Le vidéo est présenté lors de la séance.

Monsieur Charlebois assiste en visioconférence et remercie la Municipalité de cette reconnaissance après la diffusion du vidéo.

### Période de questions

Monsieur Raymond Touchette

- Demande de quelle façon nous pouvons nous départir d'un siège d'auto désuet pour enfants. Madame Linda Laberge de la Municipalité a déjà effectué quelques recherches lesquelles se sont avérées infructueuses. Elle a même demandé à la MRC et aucun programme n'est offert pour l'instant. Monsieur Touchette a l'impression que ce sujet serait d'un intérêt certain pour plusieurs citoyens qui sont pour une réutilisation de nos ressources.

Sainte-Martine, le 10 novembre 2020

---

Suite à une dernière vérification par madame Laberge, la MRC serait prête à offrir le service et que les sièges seraient accumulés avant le ramassage et transportés à Valleyfield.

Il demande aujourd'hui à obtenir la position de notre municipalité pour faire avancer le dossier dans un délai raisonnable.

**Réponse :** Le projet pourrait être intéressant, mais il faudra regarder les ressources et les possibilités. Le dossier sera transmis au comité d'environnement qui pourra étudier la possibilité d'offrir ce service aux citoyens.

**2020-11-120 : Demande au ministère des Transports du Québec (MTQ) pour l'ajout d'une bande rugueuse médiane sur la route 138**

**Attendu que** l'ensemble des citoyens de la Municipalité de Sainte-Martine est affecté à chaque incident se produisant sur la route 138 traversant son territoire;

**Attendu que** la Municipalité de Sainte-Martine a interpellé à de nombreuses reprises le MTQ au cours des dernières années afin de sécuriser ce tronçon de la route 138, par résolution et lors de rencontre de travail;

**Attendu que le** ministre Bonnardel a fait part de son plan d'action de décembre 2019 à la Municipalité, visant à rendre sécuritaire la route 138 et particulièrement le tronçon entre les zones urbanisées de Sainte-Martine et de Mercier;

**Attendu que** le ministère recommande l'installation de bande rugueuse médiane sur ce tronçon de la route 138;

**Attendu que** l'installation de ces bandes dans certains secteurs peut occasionner du bruit accompagné d'une forte vibration qui peut avoir facilement une portée de quelques centaines de mètres de distance;

**En conséquence,**

Il est proposé par madame Mélanie Lefort  
appuyé par madame Carole ardinal  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que** la Municipalité de Sainte-Martine demande au ministère des Transports du Québec l'installation d'une bande rugueuse suivant leurs recommandations.

**Adoptée**

**2020-11-121 : Demande au ministère des Transports du Québec (MTQ) – réduction de la vitesse sur le chemin de la Beauce (rue Phénix)**

**Attendu qu'il** y a des travaux en cours sur une partie du chemin de la Beauce;

**Attendu qu'une** portion de cette route a comme limite de vitesse 50 km/h et que suite au secteur des travaux la limite est de 90 km/h;

**Attendu que** le chemin de la Beauce est sous la juridiction du MTQ;

**Attendu que** la Municipalité aimerait améliorer la sécurité routière sur son territoire;

Sainte-Martine, le 10 novembre 2020

---

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Jean-Denis Barbeau  
appuyé par madame Mélanie Lefort  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que** la Municipalité de Sainte-Martine demande au ministère des Transports du Québec d'analyser la demande de prolonger la zone de 50 km/h jusqu'à la limite de la rue Phénix.

**Adoptée**

**2020-11-122 : Contribution financière aux organismes**

**Attendu que** la Municipalité a adopté la résolution numéro 2017-06-123 : Adoption des Orientations transitoires 2017 concernant le soutien financier municipal;

**Attendu que** la Municipalité a reçu plusieurs demandes de subvention, dont les suivants qui répondent aux orientations :

Organisme	Événement	Montant de la subvention
Actions Familles	Subvention annuelle	6 500 \$
Guignolée 2020	Subvention annuelle et soutien pour la publicité	4 000 \$ 500 \$
	<b>Total :</b>	<b>11 000\$</b>

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Dominic Garceau  
appuyé par monsieur Jean-Denis Barbeau  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que** la Municipalité de Sainte-Martine octroie une contribution financière de 11 000 \$ aux organismes tels que décrits précédemment.

**Que** cette dépense soit imputée aux postes budgétaires «02-110-00-972 ».

*La directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour assumer cette dépense.*

**Adoptée**

**2020-11-123 : Adoption du calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2021**

**Attendu que** l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**Attendu que** pour l'année 2021, les séances auront lieu le deuxième mardi du mois à 19 h 30, sauf exceptions;

**En conséquence,**

Il est proposé par madame Carole Cardinal  
appuyé par madame Mélanie Lefort

Sainte-Martine, le 10 novembre 2020

**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances publiques du conseil municipal pour 2021, à savoir :

<b>2021</b>	<b>Séances</b>	<b>Heure</b>
12 janvier	Séance publique	19 H 30
9 février	Séance publique	19 H 30
9 mars	Séance publique	19 H 30
13 avril	Séance publique	19 H 30
11 mai	Séance publique	19 H 30
8 juin	Séance publique	19 H 30
6 juillet	Séance publique	19 H 30
10 août	Séance publique	19 H 30
14 septembre	Séance publique	19 H 30
5 octobre	Séance publique	19 H 30
16 novembre	Séance publique	19 H 30
7 décembre	Séance publique	19 H 30
14 décembre	Séance publique du budget	19 H 30

**Qu'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la Municipalité.

**Adoptée**

**2020-11-124 : Approbation des états financiers 2019 de l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Martine**

**Attendu que** l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Martine a soumis ses états financiers pour l'année 2019;

**Attendu que** la Municipalité de Sainte-Martine doit combler 10% du déficit d'opération de 2019;

**Attendu que** les sommes à payer pour l'habitation à loyer modique sont de 2 463\$ et de 3 823\$ pour le programme de supplément au loyer;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Jean-Denis Barbeau  
appuyé par monsieur Dominic Garceau  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**D'accepter** les états financiers 2019 de l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Martine;

**De payer** à l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Martine la somme de 6 286 \$ représentant la quote-part de la Municipalité pour combler le déficit affiché par l'organisme.

**D'imputer** cette dépense aux postes budgétaires suivants : « 02-520-00-951 » pour les sommes à payer pour l'habitation à loyer modique et « 02-520-01-951 » pour le programme de supplément au loyer.

*La directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour assumer cette dépense.*

Adoptée

**2020-11-125 : Présentation d'un projet dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA)**

**Attendu que** la vision du conseil et de la Municipalité est d'offrir un milieu sain à la population;

**Attendu que** la Municipalité souhaite bénéficier du soutien du PSSPA du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour son projet « Aménagement parc linéaire »;

**Attendu que** la date limite pour déposer un projet est le 13 novembre 2020;

**En conséquence,**

Il est proposé par madame Carole Cardinal  
appuyé par madame Mélanie Lefort  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que** la Municipalité de Sainte-Martine autorise la présentation du projet « Aménagement parc linéaire » au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air.

**Que** soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Sainte-Martine à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier.

**Que** la Municipalité de Sainte-Martine désigne madame Geneviève Tardif, coordonnatrice loisir, sport et vie communautaire, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adoptée

**2020-11-126 : Adoption du Règlement numéro 2020-359 modifiant le Règlement de zonage numéro 2019-342 afin de modifier diverses dispositions**

**Attendu que** le Conseil municipal souhaite apporter des modifications au Règlement de zonage numéro 2019-342, afin d'intégrer de nouvelles dispositions relatives aux boîtes de dons;

**Attendu que** l'ajout de nouvelles dispositions pour les boîtes de dons résulte d'une demande d'un organisme de bienfaisance présentée au conseil en novembre 2019;

**Attendu qu'un** avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 10 mars 2020;

**Attendu qu'un** premier projet de règlement a été adopté le 10 mars 2020;

**Attendu qu'une** assemblée publique de consultation a été tenue le 8 septembre 2020;

Sainte-Martine, le 10 novembre 2020

---

**Attendu qu'un** second projet de règlement a été adopté le 8 septembre 2020 et que le processus de demande d'approbation référendaire a été complété;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Dominic Garceau  
appuyé par monsieur Jean-Denis Barbeau  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que** le Règlement numéro 2020-359 modifiant le Règlement de zonage numéro 2019-342 afin de modifier diverses dispositions soit adopté.

**Adoptée**

**Avis de motion** est donné par madame Maude Laberge, mairesse, à l'effet que sera adopté le premier projet de Règlement numéro 2020-367 – Règlement sur les usages conditionnels.

**2020-11-127 : Adoption du premier projet de Règlement numéro 2020-367 – Règlement sur les usages conditionnels**

**Attendu que** le conseil de la Municipalité souhaite adopter un règlement sur les usages conditionnels afin de permettre, dans certaines zones, l'implantation de garderies;

**Attendu que** l'article 145.31 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à la Municipalité d'adopter un tel règlement;

**Attendu qu'un** avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 10 novembre 2020;

**En conséquence,**

Il est proposé par madame Carole Cardinal  
appuyé par monsieur Jean-Denis Barbeau  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que** la Municipalité de Sainte-Martine adopte le premier projet de Règlement numéro 2020-367 – Règlement sur les usages conditionnels.

**Adoptée**

**2020-11-128 : Adoption du premier projet de Règlement numéro 2020-370 modifiant le Règlement de lotissement numéro 2019-343, afin de retirer une exemption aux contributions pour fins de parc**

**Attendu que** la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet aux municipalités de prescrire, comme condition préalable à l'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale, la cession d'un terrain ou le versement d'un montant d'argent ;

**Attendu qu'un** tel terrain cédé ou montant versé doit servir à l'établissement, au maintien et à l'amélioration de parcs et de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels;

**Attendu que** la vision du conseil et de la Municipalité est d'offrir un milieu sain à la population;

Sainte-Martine, le 10 novembre 2020

---

**Attendu que** la Municipalité souhaite offrir des parcs de grande qualité à la population;

**Attendu qu'un** avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 13 octobre 2020;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Jean-Denis Barbeau  
appuyé par monsieur Dominic Garceau  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que** la Municipalité de Sainte-Martine adopte le premier projet de Règlement numéro 2020-370 modifiant le Règlement de lotissement numéro 2019-343, afin de retirer une exemption aux contributions pour fins de parc.

**Adoptée**

Avis de motion est donné par madame Maude Laberge, mairesse, à l'effet que sera adopté le premier projet de Règlement 2020-372 modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 2019-341, afin de modifier l'affectation « agricole déstructurée (AD) »

2020-11-129 : Adoption du premier projet de Règlement numéro 2020-372 modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 2019-341, afin de modifier l'affectation « agricole déstructurée (AD) »

**Attendu** la demande de modification au Règlement de zonage numéro 2019-342 déposée par monsieur Stéphane Laberge, visant à autoriser les habitations trifamiliales en zone AD4;

**Attendu que** de par sa résolution numéro 2020-10-117 le conseil de la Municipalité a accepté la demande de modification du règlement de zonage;

**Attendu** l'avis de motion donné lors de la présente séance ordinaire du conseil du 10 novembre 2020;

**En conséquence,**

Il est proposé par madame Mélanie Lefort  
appuyé par madame Carole Cardinal  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que** la Municipalité de Sainte-Martine adopte le premier projet de règlement numéro 2020-372 modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 2019-341, afin de modifier l'affectation « agricole déstructurée (AD).

**Adoptée**

Avis de motion est donné par madame Maude Laberge, mairesse, à l'effet que sera adopté le premier projet de Règlement 2020-373 modifiant le Règlement de zonage numéro 2019-342, afin de permettre des usages « habitation » en zone AD-4

2020-11-130 : Adoption du premier projet de Règlement numéro 2020-373 modifiant le Règlement de zonage numéro 2019-342, afin de permettre des usages « habitation » en zone AD-4



Sainte-Martine, le 10 novembre 2020

---

**Attendu** la demande de modification au Règlement de zonage numéro 2019-342, déposée par monsieur Stéphane Laberge, visant à autoriser les habitations trifamiliale en zone AD-4;

**Attendu que** de par sa résolution numéro 2020-10-117 le conseil a accepté la demande de modification du règlement de zonage;

**Attendu qu'un** avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 10 novembre 2020;

**En conséquence,**

Il est proposé par madame Carole Cardinal  
appuyé par madame Mélanie Lefort  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que** la Municipalité de Sainte-Martine adopte le premier projet de Règlement numéro 2020-373 modifiant le Règlement de zonage numéro 2019-342, afin de permettre des usages « habitation » en zone AD-4.

**Adoptée**

**2020-11-131 : Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour l'aliénation de terrain – 1410, boulevard Saint-Jean-Baptiste**

**Attendu** la demande d'autorisation à la CPTAQ déposée par monsieur Gilles Lemelin;

**Attendu que** la demande concerne l'aliénation de partie des lots 6 061 027 et 6 061 053 afin de rectifier les limites des immeubles 1400, 1410 et 1420, Saint-Jean-Baptiste Ouest;

**Attendu que** la demande ne causerait aucun impact sur l'agriculture;

**Attendu que** les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'appuyer la demande d'autorisation à la CPTAQ;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Jean-Denis Barbeau  
appuyé par madame Carole Cardinal  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que** la Municipalité appuie la demande d'autorisation telle que présentée afin de permettre l'aliénation de partie des lots 6 061 027 et 6 061 053 afin de rectifier les limites des immeubles 1400, 1410 et 1420, Saint-Jean-Baptiste Ouest.

**Adoptée**

**2020-11-132: Demande de modification du règlement de zonage - Zone Mxt-9 – Ajout d'un usage « garderie »**

**Attendu** la demande de modification du règlement de zonage déposée par madame Danielle Moubissi, propriétaire du 715, route Saint-Jean-Baptiste;

**Attendu que** madame Moubissi demande que soient permises dans la zone Mxt-9 les garderies de la sous-classe d'usage CB-8;

Sainte-Martine, le 10 novembre 2020

---

**Attendu que** les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter la demande;

**Attendu que** le conseil municipal reconnaît l'intérêt d'étendre à d'autres parties du territoire la possibilité d'aménager une garderie;

**Attendu que** le conseil municipal considère que le règlement de zonage n'est pas l'outil idéal pour encadrer l'implantation de nouvelles garderies;

**En conséquence,**

Il est proposé par madame Carole Cardinal  
appuyé par madame Mélanie Lefort  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que** le conseil de la Municipalité de Sainte-Martine refuse de donner suite à la demande de modification du règlement de zonage.

**Que** la Municipalité entreprenne les démarches d'adoption d'un règlement sur les usages conditionnels qui permettrait, sur un territoire élargi, le dépôt de demandes visant l'implantation d'une garderie.

**Adoptée**

#### **2020-11-133 : Résolution de contrôle intérimaire**

**Attendu que** la Municipalité de Sainte-Martine a entrepris un processus de modification de son plan d'urbanisme;

**Attendu que** la Municipalité de Sainte-Martine évalue la possibilité de prolonger le réseau d'égout sur le chemin de la Beauce (route 215);

**Attendu que** la réalisation de ce projet d'infrastructures pourrait augmenter les possibilités de construction et qu'une planification plus détaillée du secteur doit donc être réalisée;

**Attendu que** toute nouvelle demande relative à une opération cadastrale ou toute nouvelle construction peut compromettre la démarche de vision de développement de ce secteur;

**Attendu qu'en** vertu de l'article 112 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une municipalité peut adopter une résolution de contrôle intérimaire;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Jean-Denis Barbeau  
appuyé par monsieur Dominic Garceau  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**De** décréter par résolution de contrôle intérimaire ce qui suit :

#### **Article 1 Préambule**

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

#### **Article 2 Territoire d'application**

La présente résolution s'applique au territoire délimité et illustré à l'annexe « A » jointe à la présente résolution.

Sainte-Martine, le 10 novembre 2020

---

### **Article 3 Interdictions**

Dans le territoire d'application, il est interdit de :

- 1° Construire ou ajouter tout bâtiment principal;
- 2° Procéder à toute opération cadastrale.

### **Article 4 Entrée en vigueur**

La présente résolution entre en vigueur conformément à la loi.

**Adoptée**

### **2020-11-134 : Nomination d'un représentant de la Municipalité au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation du Haut-Saint-Laurent**

**Attendu que** le mandat de monsieur Normand Sauvé au sein de l'Office municipal d'habitation du Haut-Saint-Laurent prend fin le 12 novembre 2020 et est renouvelable;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Dominic Garceau  
appuyé par madame Mélanie Lefort  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que** monsieur Normand Sauvé soit désigné pour un nouveau mandat, soit du 13 novembre 2020 au 12 novembre 2023, afin de représenter la Municipalité de Sainte-Martine au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation du Haut-Saint-Laurent.

**Adoptée**

### **Dépôt du rapport des déboursés – octobre 2020**

Conformément aux articles 176.5 et 961.1 du *Code municipal du Québec* et à l'article 19 du Règlement numéro 2017-302 sur la délégation de pouvoirs, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil municipal le rapport des déboursés effectués et autorisés en vertu dudit Règlement pour le mois d'octobre 2020, au montant de **981 553.38 \$** pour les déboursés et au montant de **89 507.25 \$** pour les salaires, pour un montant total de **1 071 060.63 \$**.

### **Dépôt de l'état comparatif des revenus et dépenses au 30 septembre 2019 et 2020**

Conformément à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*, la secrétaire-trésorière dépose au conseil municipal un état comparatif des revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au 30 septembre 2020, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.

### **Dépôt de l'état comparatif entre la projection au 31 décembre 2020 et le budget 2020**

Conformément à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*, la secrétaire-trésorière dépose au conseil municipal un état comparatif entre la projection au 31 décembre 2020 et le budget 2020.

Sainte-Martine, le 10 novembre 2020

---

### La minute des conseillers

**Monsieur Dominic Garceau** : Souhaite rappeler que les besoins sont grands pour les banques alimentaires et que la Guignolé ne pourra pas suffire cette année. Il rappelle les 3 façons de donner à la Guignolé, soit : en ligne, par chèque ou en argent comptant. L'information sera diffusée sur la page Internet de la Municipalité. Il souhaite que les citoyens en moyen soient généreux.

**Madame Mélanie Lefort** : Elle rappelle que novembre est le mois de préparation du budget et le mois des récoltes. Elle est fière que la Municipalité mette la gestion de l'eau en priorité pour 2021.

**Madame Carole Cardinal** : Elle mentionne avoir déjà installé et ouvert ses lumières de Noël et invite les citoyens à le faire. Elle mentionne que sa rue est bien illuminée. Elle mentionne le calendrier de l'avent à venir encore cette année et souhaite que les gens participent et encouragent l'achat local.

**Monsieur Jean-Denis Barbeau** : Encourage les gens à être généreux pour la Guignolé, espère une bonne participation du calendrier de l'avent et invite les gens à acheter local. De plus, durant cette période de l'année, il suggère aux gens d'appeler un proche ou une personne seule pour s'assurer de leur bien-être et leur sécurité.

### Période de questions

Aucune question

### Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Dominic Garceau  
appuyé par monsieur Jean-Denis Barbeau  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

Que la séance soit levée à 20 h 24.

---

Maude Laberge  
Mairesse

---

Josée Bourdeau  
Secrétaire-trésorière adjointe